

Pour des primes abordables !

OUI au plafonnement des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu !

Alors que les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé depuis la fin des années 1990, les salaires et les rentes, dans le même temps, stagnent. Comme les primes d'assurance-maladie ne sont pas calculées proportionnellement au revenu, cette hausse fulgurante ne provoque pas les mêmes conséquences pour tout le monde. En effet, une vendeuse paie autant pour l'assurance de base qu'un cadre. Ce sont donc les bas revenus de la classe moyenne inférieure, les familles, les familles monoparentales et les seniors qui attendent avec angoisse, chaque automne, l'annonce de l'augmentation des primes, qui est inexorable année après année.

Avec l'initiative d'allègement des primes, les membres du Comité unitaire genevois pour des primes abordables appellent à mettre un terme à cette spirale : les primes d'assurance-maladie sont plafonnées et doivent désormais représenter maximum 10 % du revenu disponible. Passé ce montant, des subsides doivent être accordés et payés par la Confédération à hauteur d'au moins deux tiers (contre la moitié aujourd'hui), le reste étant à la charge des cantons. Le délai d'application est fixé à 3 ans au maximum.

OUI à plus d'équité sociale dans le paiement des primes

Lors de l'introduction de l'assurance-maladie obligatoire en 1996, une particularité a été décidée qui a encore aujourd'hui d'énormes répercussions sur le porte-monnaie de la population : la prime par tête, qui est fondamentalement antisociale. Pour toutes les autres assurances sociales, les primes sont financées de manière solidaire soit par les impôts, soit par des cotisations basées sur le revenu — ce qui n'est pas le cas pour les caisses d'assurance-maladie. Cela signifie qu'une professeure de droit célibataire paie exactement la même prime qu'un infirmier élevant seul ses enfants. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous cherchons à rétablir une certaine équité sociale au sein d'un système fondamentalement injuste.

OUI à la fin de différences intercantionales absurdes et injustes

Les cantons économisent toujours davantage sur le dos de la classe moyenne : par rapport à la population, la moitié des cantons dépensent aujourd'hui moins d'argent pour les réductions de primes qu'il y a dix ans. Parmi les cantons, les différences sont parfois abyssales. Par exemple, à Fribourg, une famille de quatre personnes avec deux mineur-es et un revenu brut de 80'000 francs doit aujourd'hui consacrer plus de 12,7 % de son revenu brut, soit 10'122 francs, au paiement de ces primes d'assurance-maladie. Si elle habite dans le riche canton de Zoug, la même famille doit consacrer seulement 5,2 % de son revenu brut, soit 4'177 francs, aux primes. Dans ce canton de Suisse centrale, une famille qui dispose d'un revenu brut qui va jusqu'à 140'000 francs peut bénéficier d'une aide de l'État. Les membres du Comité unitaire genevois pour des primes abordables appellent à mettre un terme à ces disparités en votant OUI à l'initiative fédérale d'allègement des primes.

OUI à la fin d'une médecine à deux vitesses dictée par les primes élevées

Le poids des primes incite les ménages à faire des choix qui vont contre leurs intérêts en matière de santé. De plus en plus d'assuré-es choisissent la franchise la plus élevée, car elles et ils peuvent ainsi réaliser des économies. Aujourd'hui, la franchise moyenne choisie est de plus de 1200 francs. Dans ce cas, on constate que nombre de personnes ne consultent pas un médecin lorsqu'elles sont malades, faute de pouvoir payer la part de la franchise à leur charge, la santé

devenant hors de prix. De plus, près de 4 milliards de francs sont directement payés par les ménages pour les médicaments et les biens de consommation (par ex. masques, pansements, bandages). Au total, toutes les dépenses assumées personnellement par les assuré-es s'élèvent désormais à près de 19 milliards de francs par an — et elles ont fortement augmenté au cours des dernières années.

Pour toutes ces raisons, il est urgent de réduire le poids des primes dans le budget des ménages. Les membres du Comité unitaire pour des primes abordables, une large coalition composée de partis, syndicats et associations, appellent donc à voter un grand OUI à l'initiative d'allègement des primes, soumise au vote le 9 juin.

Pour plus d'informations :

Laurence Fehlmann Rielle, Parti socialiste genevois (079 101 53 98)

Jocelyne Haller, Ensemble à Gauche (076 382 01 82)

Paolo Gilardi, CGAS (076 389 97 11)

Sophie Buchs, Caritas (079 725 49 03)